

2020-UNAT-1005, Barri

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat n'a pas constaté qu'une audience orale l'aiderait à résoudre les problèmes en appel et a refusé la demande de l'appelant pour une audience orale. Unat a jugé qu'une décision explicite du secrétaire général en faveur du membre du personnel est généralement nécessaire avant que l'UNDT puisse conclure que les délais pour l'évaluation de la direction ont été prolongés par le Secrétaire général; Une simple demande d'aide du bureau du Médiateur n'est pas suffisante à cet égard. Unat a jugé que UNDT a conclu correctement que la demande n'était pas recevable Ratione Materiae, car l'appelant n'avait pas soumis une demande en temps opportun d'évaluation de la gestion de la décision contestée. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le membre du personnel a contesté la décision de le séparer du service sans paiement d'une indemnité de résiliation. Undt a rejeté sa demande comme non à crédibilité en raison de son incapacité à faire une demande en temps opportun d'évaluation de la gestion.

Principe(s) Juridique(s)

L'évaluation de la gestion est une première étape obligatoire du processus d'appel. Une simple demande d'assistance au bureau du Médiateur n'est pas suffisante pour conclure que les délais pour l'évaluation de la gestion ont été prolongés par le Secrétaire général. Une demande d'audience orale peut être accordée lorsqu'elle «aidera à l'élimination rapide et équitable de l'affaire».

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Barri

Entité

PDNU

Numéros d'Affaires

2019-1320

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 mar 2022

President Judge

Juge Raikos

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hiérarchique

Matière (ratione materiae)

Management Evaluation
Droit Applicable
Statut du personnel

- Disposition 11.2(c)

TANU Règlement de procédure

- Article 18.1

TANU Statut du Tribunal

- Article 8.1(c)
- Article 8.3

Jugements Connexes

UNDT/2019/147

2018-UNAT-823

2013-UNAT-349

2015-UNAT-521

2013-UNAT-293

2016-UNAT-654

2016-UNAT-699